



# PROJET PÉDAGOGIQUE PÔLE ENFANCE

Le projet pédagogique est élaboré à partir du projet éducatif et résulte d'un travail collectif : il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné. Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet pédagogique permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne : il aide à construire la démarche pédagogique.

# QUI SOMMES-NOUS ?

Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes est une association loi 1901, agréée de jeunesse et d'éducation populaire, qui met en place :

L'association vise à inciter, soutenir, et coordonner les projets avec et pour les enfants, les jeunes et les familles.

A travers son projet elle souhaite :

- Proposer des accueils collectifs de qualité,
- Accompagner les familles dans les différentes actions éducatives,
- Accompagner à la réalisation de projets individuels et collectifs,
- Permettre l'accès des activités à tous.

Elle met en oeuvre des projets en fonction des territoires et du public accueilli, en créant un contexte favorable pour développer la personnalité, la confiance en soi, et les potentialités de chacun dans une logique de complémentarité éducative.

*Les actions étant un support pour développer la responsabilité, la prévention et la citoyenneté.*

(extrait du projet éducatif)



Des accueils de loisirs  
- enfance (3-11 ans)  
- jeunesse (11-17 ans)



Des animations  
à destination des familles



Des animations locales  
avec les partenaires (communes,  
groupements de communes,  
structures du territoire)

**Le pôle enfance de l'association PAPJ organise des accueils de Loisirs Sans Hébergement, pour les enfants de 3 à 12 ans (ou avant si scolarisés).**

Chaque accueil fait l'objet d'une déclaration auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports, et de la Protection Maternelle Infantile pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans. Leur fonctionnement s'inscrit dans la continuité du projet associatif, sur la base d'un travail en partenariat avec les différents acteurs éducatifs pour assurer la complémentarité et la continuité éducative



**VERINES**  
Les p'tites grenouilles

Matin et soir,  
Mercredi,  
Vacances scolaires



**CROIX-CHAPEAU**  
Les p'tites marmottes

Matin et soir,  
Mercredi,  
Vacances scolaires



**VIRSON**  
Les p'tits loups

Matin et soir



**ST-MEDARD D'AUNIS**  
Léz'artist

Mercredi,  
Vacances scolaires

*Mise en place de PAI (projet d'accueil individualisé) = un représentant de l'accueil doit-être signataire du document précisant les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité*

# RÔLE DES ANIMATEURS

*Le directeur de site conduit, mène une équipe et gère l'organisation de son accueil en concertation avec la direction de l'association.  
Le bon fonctionnement et la cohérence de l'organisation globale du pôle enfance sont déterminés en réunion de coordination (chaque semaine).*

Les animateurs sont chargés d'accueillir les enfants et les parents et d'être relais d'informations. Ils sont garants de la sécurité des enfants :

- physique, en aménageant un cadre et des règles,
- morale, en véhiculant des valeurs de bonne moralité,
- affective, en étant attentif à leurs besoins.

Chaque animateur est responsable de l'encadrement, du déroulement et de l'organisation des activités de son groupe, et doit connaître le nombre d'enfants placés sous sa responsabilité. L'animateur doit adapter ses animations à son public (son âge, ses capacités, sa disponibilité...), à son environnement (l'espace, les locaux), et au temps (horaire et météo).



**OUI**

A l'instauration de règles de vie avec les enfants,

Aux propositions faites par les enfants,

Aux interactions et au dialogue en maintenant l'équilibre affectif des enfants,

Aux ajustements répondant aux besoins des enfants.



**NON**

Aux conduites agressives verbales, physiques ou morales,

Au non-respect de la loi,

A la prise de médicaments sans prescription médicale.



# OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

« L'espace du temps libre se présente comme un temps de transition riche où il y a beaucoup d'informations et de savoirs à recueillir : un milieu propice aux investigations et aux investissements, un espace où s'offre aux enfants tout un éventail d'occasions de découvertes, d'initiatives individuelles et collectives que ne sauraient offrir ni l'espace familial ni l'espace scolaire » (FRANCAS)

**1**

Respecter l'**individualité** de l'enfant et lui permettre d'être **acteur** au sein de l'**espace collectif**

↓

**Aider chaque enfant à trouver sa place**

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

PERMETTRE AUX ENFANTS DE S'ISOLER AU SEIN DU GROUPE LORSQU'ILS EN RESSENTENT LE BESOIN

INSTAURER DES REPÈRES (AFFECTIFS, PHYSIQUES, MATÉRIELS),

ORGANISER DES TEMPS DE CONCERTATION ET D'ÉCHANGE AVEC LES ENFANTS.

*Posture Anim*  
= Prendre en compte les singularités de chaque enfant

**MOYENS D'ACTION**

CRÉER UN ESPACE DÉFINI ET AMÉNAGÉ (ÉCOUTE DE MUSIQUE/CONTES + LIVRES À LIRE + DESSINS ZEN)

CRÉER "DES ROUTINES" DE FONCTIONNEMENT + ESPACES FAMILIERS (COINS DÉDIÉS) + AMÉNAGER DES ESPACES ADAPTÉS

UTILISER DES TEMPS FORMELS (TYPE DÉBATS) ET NON FORMELS (EX : PENDANT LE GOÛTER)

*Cf = accueil de la différence*

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

**L'espace** créé permet aux enfants de s'isoler, la fréquence d'utilisation de cet espace, l'impact individuel et collectif.

Les enfants s'approprient leur temps d'accueil

Temps formels mis en place et nombre de participants, + Répertoire des temps informels qui ont été utilisés (le nombre et la manière).

*Posture individuelle (de chaque animateur), posture de l'équipe (cohérence), posture de la structure (moyens alloués)*

**2**

Favoriser le **développement des capacités** de l'enfant pour lui permettre d'acquérir une plus grande **autonomie**

↓

**Accompagner chaque enfant à faire seul**

PERMETTRE À L'ENFANT D'ÊTRE INTÉGRÉ DANS LE GROUPE SANS EN DÉPENDRE

CONDUIRE L'ENFANT À ÊTRE ACTEUR DE SON TEMPS LIBRE

AIDER L'ENFANT À COMPRENDRE QU'IL PEUT FAIRE SEUL EN S'AUTORISANT À ESSAYER (DANS LA RÉUSSITE ET/OU DANS L'ÉCHEC)

*Posture Anim = Faire confiance aux enfants et accepter de les laisser faire au-delà de ses propres limites*

METTRE À DISPOSITION DES ESPACES ET DU MATÉRIEL (INDIVIDUEL ET COLLECTIF) ADAPTÉ

PROPOSER SANS IMPOSER DONNER LES OUTILS

AMÉNAGER DES ESPACES DE CRÉATIVITÉ LIBRE POUR FAIRE, DÉFAIRE, REFAIRE ....

*Posture Anim = Travailler en équipe (pôle enfance et par accueils) sur une définition des notions de laisser faire, confiance, limites...*

**Les espaces sont clairement identifiables (comment ?) et identifiés par les enfants ?**

**Nombre d'espaces individuels créé ?**

**Fréquence d'utilisation ?**

Quels outils mis en place ? Et comment ?  
Quels sont les autres possibilités accessibles pour les enfants (en dehors des projets) ?

Expérimenter une zone/ un espace/ une boîte avec des activités pour faire seul

*Posture Anim = Identifier les moments où les limites ont été dépassées individuellement (et pour l'équipe)*

# OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Evaluation des actions, des activités et des projets au regard des objectifs pédagogiques et du projet pédagogique au regard du projet associatif, du projet éducatif de territoire

3

Proposer des **activités ludiques et éducatives** pour éveiller la curiosité de l'enfant



Aider chaque enfant à développer sa créativité et ses connaissances

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

PERMETTRE À L'ENFANT DE DÉCOUVRIR SES CHAMPS DE COMPÉTENCES

S'ÉPANOUIR PAR L'IMAGINAIRE

CONDUIRE L'ENFANT À CONSTRUIRE SES PROPRES CHEMINS DE RAISONNEMENT ET DE PENSÉE

*Posture Anim = Savoir laisser faire, tout en étant disponible*

## MOYENS D'ACTION

METTRE EN PLACE DES ACTIVITÉS VARIÉES (SPORTIVES, CULTURELLES, MANUELLES, SCIENTIFIQUES...)  
FAIRE DÉCOUVRIR AUX ENFANTS DES ACTIVITÉS NOUVELLES ET INNOVANTES

PROPOSER DES ACTIVITÉS À RÉALISER SANS MODÈLE

LAISSER L'ENFANT FAIRE SEUL EN AUTONOMIE

*Posture de Anim = Faire des recherches / Se former*

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

**Programmes d'activités (variété, renouvellement, nouveauté...)**

Types d'activités proposées, le nombre d'activités et le nombre de participant

Outils mis en place

*Posture Anim = Investir activement les temps de préparation*

4

Communiquer pour établir une relation avec ...



...les enfants  
...les familles/les partenaires  
...l'équipe

PERMETTRE AUX ENFANTS D'ÊTRE ÉCOUTÉS ET ENTENDUS

TROUVER DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ADAPTÉS  
ORGANISER DES MOMENTS D'ÉCHANGE ET DE RENCONTRE

S'ÉCOUTER ET DISCUTER POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE CHACUN

*Posture Anim = Rester disponible pour l'individuel*

PROFITER DES TEMPS DE RASSEMBLEMENT POUR DISCUTER AVEC LES ENFANTS  
ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGE EN GROUPE + DES TEMPS DE PAROLE SUR UN THÈME DONNÉ

METTRE EN PLACE DES ESPACES DE DIFFUSION  
PARTAGER DES MOMENTS DE VIE DES ENFANTS PAR PLUSIEURS SUPPORTS (PHOTOS, PUBLICATIONS...)  
ACCUEILLIR LES FAMILLES (AU QUOTIDIEN)

PRÉVOIR LES ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS DE PRÉPARATION SUR UN PRINCIPE COLLABORATIF (DANS L'AGENDA DE L'ACCUEIL)  
TRANSMISSION QUOTIDIENNE (AVANT L'ARRIVÉE DES ENFANTS) + TEMPS DE RÉGULATION À CHAQUE RÉUNION DE PRÉPA  
DÉFINIR UN OUTIL DE COM PROPRE À CHAQUE ÉQUIPE (WHATAPP, MESSENGER...)

*Posture Anim = Rester disponible pour l'individuel*

**Type de temps utilisés, fréquence, sujets abordés et impacts**

Quels sont les espaces mis en place et sont-ils accessibles à tous ?

Investissement des différents outils par les membres de l'équipe et les éventuels dysfonctionnements relevés

*Posture Anim = équilibre entre le fonctionnement en équipe et l'individuel*

Critères d'évaluation = **pertinence** (adaptation de l'action aux objectifs), **efficacité** (facteurs de réussites et/ou difficultés rencontrées), **utilité** (impact de l'action).

1 équipe = des engagements



**Prendre en compte les différences  
afin de permettre l'accès aux accueils et aux activités à  
tous les enfants dans le respect de leur individualité.**

## L'accueil de la différence

*Projet soutenu par la CAF 17*

*Démarche d'accueil des enfants en situation de handicap :*

1 personnel référent par site formé à l'accueil de la différence  
(enfants en situation de handicap en ACM, LSF, précocité, troubles DYS)

1 livret d'accueil individualisé pour chaque enfant en situation de handicap  
(avec les spécificités et besoins particuliers de l'enfant ET les adaptations mises en oeuvre par l'équipe)

1 travail en lien avec les différents acteurs autour de l'enfant  
(famille, école, éducateurs et personnel de soin le cas échéant).

1 équipement adapté en fonction des besoins des enfants  
(jeux et matériel pédagogique, repères visuels, mobilier).

1 espace ressources collaboratif pour les équipes  
(constitué d'apports théoriques et pratiques).

1 équipe = des engagements



**Prendre en compte les questions d'environnement et de développement durable à travers des actions d'éducation à l'environnement mais également dans le cadre de la vie quotidienne des accueils.**

## Une démarche environnementale

Mise en place du tri sélectif,

Utilisation d'un cahier de dessin par enfant et d'ardoises à dessin pour réduire l'utilisation de papier,

Mise en place d'un goûter bio par mois,

Utilisation de vaisselle lavable et non de vaisselle jetable,

Utilisation de serviettes de table en tissu et non de serviettes en papier jetables,

Utilisation de lingettes en tissu et non de lingettes jetables,

Mise en place d'activités de sensibilisation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité..

1 équipe = des engagements



**Proposer des projets qui s'appuient  
sur la participation de tous pour favoriser  
le faire ensemble et l'appartenance à une communauté.**

## La participation des publics

Projets d'engagements : Uniday, conseil d'enfant, projets solidaires....

Concours de... (dessin, déguisements, graine de talent, un goûter presque parfait, etc...),  
concours ludiques entre les accueils du pôle enfance qui visent à engager les enfants de chaque accueil dans  
un projet porté par le collectif

Temps et activités à partager, à faire en famille et entre familles pour ouvrir des espaces d'échange  
et favoriser les liens parents/enfants/professionnels  
(spectacles familles, sorties familles, ateliers parents/enfants, temps « Pause Café »...).

# PÉRISCOLAIRE MATIN & SOIR

L'essentiel des temps périscolaires s'organisent autour de temps libres, d'espaces d'activités et de jeux où les enfants peuvent évoluer librement.

L'équipe prend en compte la disponibilité physique, intellectuelle et émotionnelle des enfants, le temps de présence variable d'un enfant à l'autre.

## MATIN

à partir de 7H30

*Ce temps, qui est le début de la journée sociale de l'enfant, doit se dérouler dans le respect du rythme de chacun en étant géré de manière individualisée et non pensée en terme d'activité collective.*

Accueil des enfants & installation de petits jeux, de l'espace dessin et d'atelier(s),  
Rangement & accompagnement des enfants dans les classes (maternelles) ou dans la cour (élémentaires).

*L'accueil périscolaire (matin et soir) est un moment de transition entre la sphère familiale et la sphère scolaire. Son positionnement (début et fin de journée) et son rythme particulier (départs et arrivées échelonnés), nécessitent que l'équipe adapte ses propositions aux contraintes liées à l'accueil périscolaire (temps souvent courts). Il convient de réfléchir ces temps dans la globalité de la journée et de la semaine de l'enfant pour prendre en compte sa fatigabilité.*



## SOIR

jusqu'à 19H

*Ce temps doit être un moment récréatif, axé autour des valeurs de partage, de détente (après une longue journée) et de loisirs avec des propositions d'activités variées afin de satisfaire le désir de curiosité et de découverte des enfants.*

Récupération des enfants, lavage des mains & appel,  
Goûter = temps de transition, moment d'échange, apport énergétique \*  
Temps d'activités et de jeux libres et/ou encadrés.

La mise en place de rituels (regroupement, rangement, goûter...) participe à se repérer dans le temps et structure l'espace collectif autour d'activités repérées et partagées.

**\*Le goûter permet d'éviter le grignotage avant le repas du soir.**

*Le goûter doit respecter les composantes et le grammage recommandé (décret n° 2011-1227 - arrêté du 30 septembre 2011).*

### JOUR 1

Pain  
+ Fromage

### JOUR 2

Fruit frais/secs  
ou compote  
+ Gâteaux

### JOUR 3

Pain  
+ Chocolat/miel  
ou confiture

### JOUR 4

Yaourt/laitage  
+ Gâteaux

### JOUR 5

Gâteaux  
chocolatés ou  
fourrés  
+ Lait

### Chaque jour

Des fruits  
à disposition  
des enfants

### 1 fois/mois

1 goûter  
BIO

# MERCREDI

« Temps complémentaire au temps familial et au temps scolaire, le temps du mercredi constitue avant tout un espace éducatif contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants. »

L'accueil des enfants se fait à la journée ou à la ½ journée avec ou sans repas\*

\*Livraison en liaison froide par la société SODEXO.

Pour les allergies et les particularités alimentaires, les parents devront fournir le repas.

**7h30**

Ouverture

*Le temps d'accueil doit être sécurisant pour les enfants et les parents afin de créer les conditions favorables au processus de séparation. Chaque enfant doit être noté sur la fiche de présence à son arrivée. Arrivées échelonnées des animateurs.*

**9h30**

*Fin de l'accueil = rangement et début des activités. Tous les animateurs doivent connaître le nombre d'enfants pour la journée. Les animateurs peuvent proposer un regroupement pour créer un lien, une cohésion de groupe (chant, discussion, blagues, histoire courte...)*

**12h**

*Repas (passage aux toilettes et lavage des mains au préalable).  
Le temps de repas = temps éducatif, moment d'échange, de partage et de convivialité.  
Les animateurs incitent à goûter les aliments, à apprendre à couper les mets, ranger et nettoyer sa table.  
Le repas est suivi d'un temps calme et d'un temps libre / Sieste pour les 3-4 ans.*

**14h**

*Activités (pour les 3-4 ans le début des activités se fait au fur et à mesure de leur réveil).  
Le rangement de l'activité, le nettoyage des outils et de l'espace d'activité font partie du temps d'activité.  
Possibilité de départ dès 15h30 pour faciliter la pratique d'activités sportives et culturelles en club pour les enfants.*

**16h30**

*Goûter, suivi d'un temps de jeux et d'activités libres.*

**19h**

Fermmeture



*Avec la réforme des rythmes scolaires, le temps du mercredi s'inscrit dans le cadre du plan mercredi qui repose sur l'engagement à respecter la charte qualité plan mercredi, la contractualisation d'un PEDT intercommunal et des activités réfléchies dans une démarche de complémentarité entre l'accueil et l'école*

PLAN  
MERCREDI

# VACANCES SCOLAIRES

L'accueil des enfants se fait à la journée avec repas\*

Les vacances scolaires permettent aux enfants d'investir pleinement leur temps libre : temps privilégié de la découverte de soi, des autres et de la vie sociale, avec une grande diversité de situations à vivre, dans un espace de liberté.  
(FRANCAS)

## L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu : c'est par l'agir que l'enfant va se construire.

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants de découvrir, partager, expérimenter...

Nous proposons des activités dans différents domaines pour prendre en compte la globalité des besoins de chaque enfant : le jeu sous ses différentes formes, les activités d'expression (manuelles, artistiques, plastiques...), les activités de découverte, les activités physiques et sportives...



**8h**

Ouverture

Le temps d'accueil doit être sécurisant pour les enfants et les parents afin de créer les conditions favorables au processus de séparation. Chaque enfant doit être noté sur la fiche de présence à son arrivée. Arrivées échelonnées des animateurs.

**9h30**

Fin de l'accueil = rangement et début des activités. Tous les animateurs doivent connaître le nombre d'enfants pour la journée. Les animateurs peuvent proposer un regroupement pour créer un lien, une cohésion de groupe (chant, discussion, blagues, histoire courte...)

**12h**

Repas (passage aux toilettes et lavage des mains au préalable).  
Le temps de repas = temps éducatif, moment d'échange, de partage et de convivialité.  
Les animateurs mangent avec les enfants, régule le bruit, incitent à goûter les aliments, à apprendre à couper les mets, ranger et nettoyer sa table.  
Le repas est suivi d'un temps calme et d'un temps libre / Sieste pour les 3-4 ans.

**14h**

Activités (pour les 3-4 ans le début des activités se fait au fur et à mesure de leur réveil).  
Le rangement de l'activité, le nettoyage des outils et de l'espace d'activité font partie du temps d'activité.  
Possibilité de départ dès 15h30 pour faciliter la pratique d'activités sportives et culturelles en club pour les enfants.

**16h30**

Goûter. Le goûter est suivi d'un temps de jeux et d'activités libres.

**18h30**

Fermeture



Arrivée/départ des enfants

8h à 9h30  
(matin)

15h30 à 18h30  
(soir)

\*Les repas sont livrés en liaison froide par la société SODEXO. Pour les allergies et les particularités alimentaires, les parents doivent fournir le repas.

# SÉJOURS COURTS



**Les séjours courts, soit 5 jours et 4 nuits maximum, sont des activités accessoires des accueils de loisirs et s'inscrivent dans la continuité du travail pédagogique engagé par l'équipe.**



**Les séjours courts ont pour objectifs opérationnels de permettre aux enfants :**

1. D'expérimenter un départ et un temps de vie en dehors du cercle familial,
2. De partager un temps de vie collective qui repose sur le vivre ensemble,
3. D'être acteurs de leur vie quotidienne,
4. De découvrir un nouvel environnement et des activités diverses à partir de thématiques spécifiques.

**Pour chaque séjour, un livret sur le déroulement du séjour sera remis aux familles :**

- lieu du séjour (adresse + numéro de téléphone),
- transport (avec heures de départ et de retour),
- objectifs pédagogiques,
- organisation,
- repas,
- activités,
- trousseau.



**Les familles seront également conviées à une réunion d'information.**

# COVID-19

Le contexte sanitaire actuel nous a contraint à des modifications et à des adaptations sur notre fonctionnement et nos modalités d'accueil :



Afin de limiter le brassage des enfants :

- un accueil sur chaque site est proposé (Croix-Chapeau, St-Médard d'Aunis et Vérines) pour les vacances scolaires,
- l'inscription pour les vacances scolaires se fera exclusivement à la semaine (4 jours ou 5 jours) et en journée complète (les groupes d'enfants seront constitués pour la semaine).



Afin de respecter les mesures d'hygiène et de désinfection :

- les horaires des différents temps d'accueil sont adaptés pour que les animateurs assurent l'entretien quotidien des locaux et du matériel,
- le port d'un masque de catégorie 1 est obligatoire pour les enfants de + de 6 ans (fournir 2 masques par jour par enfant - changement de masque après le repas),
- les parents devront fournir pour chaque jour une gourde d'eau (en l'absence de gourde, une bouteille d'eau individuelle sera fournie par l'accueil et facturée à la famille).
- les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux : l'accueil des enfants (arrivée et départ) se fait à l'entrée du bâtiment.

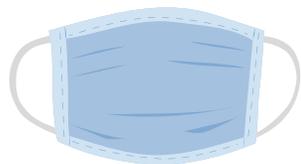
**Nous demandons aux parents de respecter les gestes barrières et la distanciation physique.**



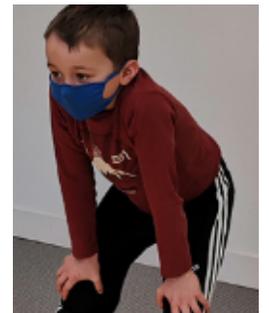
Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Les mêmes règles s'appliquent au personnel d'encadrement.



*Ces règles sont dépendantes du contexte sanitaire et des protocoles à mettre en oeuvre.  
Elles sont donc susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation.*



# CONTACTS

## Siège social

27 A ZI des grands champs 17290 Aigrefeuille d'Aunis - 06.61.56.92.14 (accueil)  
contact@papj.fr

www.papj.fr  
https://www.facebook.com/associationpapj

Céline ESPIOT (directrice de l'association),  
Laure DESTOMBES (comptable),  
Elodie SERER (secrétaire).



# ACCUEILS PÔLE ENFANCE

## Croix-Chapeau

Rue des bleuets, 17220 Croix-Chapeau - 06.33.11.42.83  
Christelle MOINARD (*directrice de l'accueil*), Anaïs BELMONTET & Elodie CASSERON (*animatrices*)

## St-Médard d'Aunis

Rue des écoles, 17220 St-Médard d'Aunis - 06.20.96.79.12  
Marie CHERENSAC (*référente de l'accueil*), Lola PRADEAU & Blandine TRICHET (*animatrices*)

## Vérines

Rue de la verrerie, 17540 Vérines - 06.25.34.46.80  
Shaya MANTHE (*directrice de l'accueil*),  
Océane PIERZ & Ani GAMGRELIDZE (*animatrices élémentaires*),  
Audrey POITRIMOULT, Sofiane TREHART & Corinne ARNAUD (*animateurs maternelles*)  
Lauriane CORDIER (*animatrice maternelles & élémentaires*)

## Virson

Place du souvenir, 17290 Virson - 05.46.68.79.44 ou 06.20.96.79.12  
Marie CHERENSAC (*référente de l'accueil*), Lola PRADEAU & Blandine TRICHET (*animatrices*)